

AUJOURD'HUI ETUDIANT

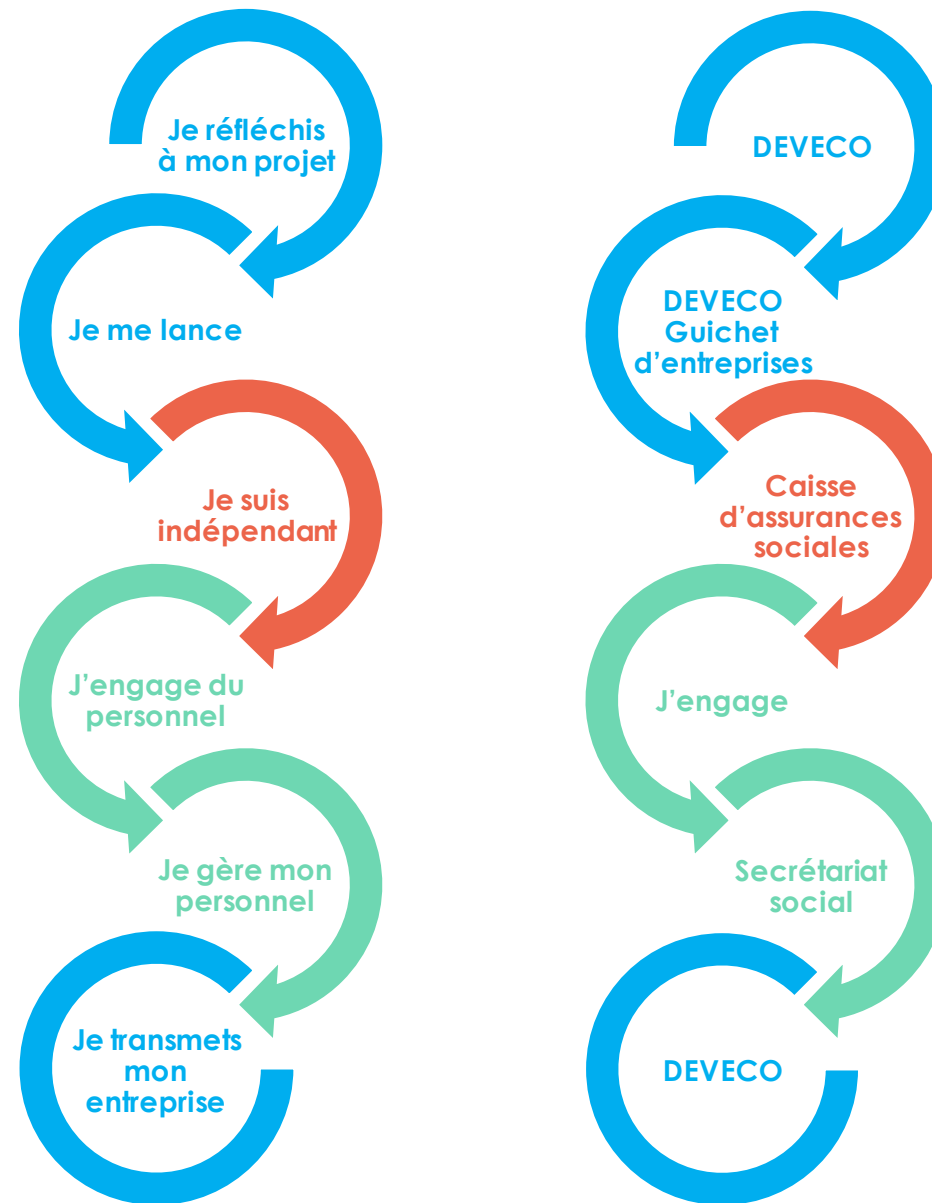
DEMAIN **INDÉPENDANT**

Brigitte Marchand
Laureen Gigot

UCM

est à tes côtés pour t'informer et t'accompagner à chaque étape :

de la création et du développement de ton entreprise !



UCM MOUVEMENT

S'installer comme indépendant

1. Les conditions de base
2. Les capacités entrepreneuriales
3. Les formes juridiques
4. Les étapes clé
5. Le statut social



1. Les conditions de base

- Être capable juridiquement et donc pouvoir jouir de tous ses droits à partir de 18 ans (= majorité)
- Nationalité : obtention **préalable** d'une carte professionnelle pour toute personne originaire d'un pays hors EEE et en séjour limité sur le sol belge
- Pas d'incompatibilité avec autre statut:
 - salarié pas de concurrence entre l'activité de salarié et celle de commerçant et vérification contrat de travail pas de clause d'interdiction
- Vérification du lieu d'exercice plan de secteur à la commune

2. Les capacités entrepreneuriales

Principe

Toute entreprise en personne physique ou en société qui exerce des activités à caractère commercial dans la coiffure doit prouver des capacités entrepreneuriales:

CAPACITES ENTREPRENEURIALES EN PERSONNE PHYSIQUE		
Connaissances de gestion de base Compétences professionnelles « COIFFURE »	Qui?	Le chef d'entreprise Un préposé familial Un salarié CDI temps plein/temps partiel
	Comment?	Par un diplôme Par une pratique professionnelle Par une attestation CE
CAPACITES ENTREPRENEURIALES EN SOCIETE		
Connaissances de gestion de base Compétences professionnelles « COIFFURE »	Qui?	Un administrateur ou un directeur technique (min. 25% des parts) Un salarié CDI temps plein
	Comment?	Par un diplôme Par une pratique professionnelle Par une attestation CE

3. Les formes juridiques

Entreprise personne physique	Entreprise personne morale SRL
Coût de constitution peu élevé	Coût de constitution assez élevé
Pas de capital	Pas de capital <u>MAIS</u>
Responsabilité illimitée	Responsabilité limitée
Impôts (IPP)	Impôts (IPP + ISOC)

4. Les étapes-clé

EN PERSONNE PHYSIQUE

Compte bancaire professionnel



Guichet
d'entreprises



Caisse d'assurances sociales

Autorisations particulières

vérification au plan de secteur pour l'emplacement et déclaration d'activité à la commune

Assurances

incendie, RC professionnelle, PLC...



4. Les étapes clé

EN SOCIETE

Compte bancaire professionnel



Rédaction de l'acte constitutif (chez le notaire ou sous seing privé)

Publication des statuts par le Greffe du Tribunal de l'entreprise et obtention du numéro d'entreprise

Guichet
d'entreprises



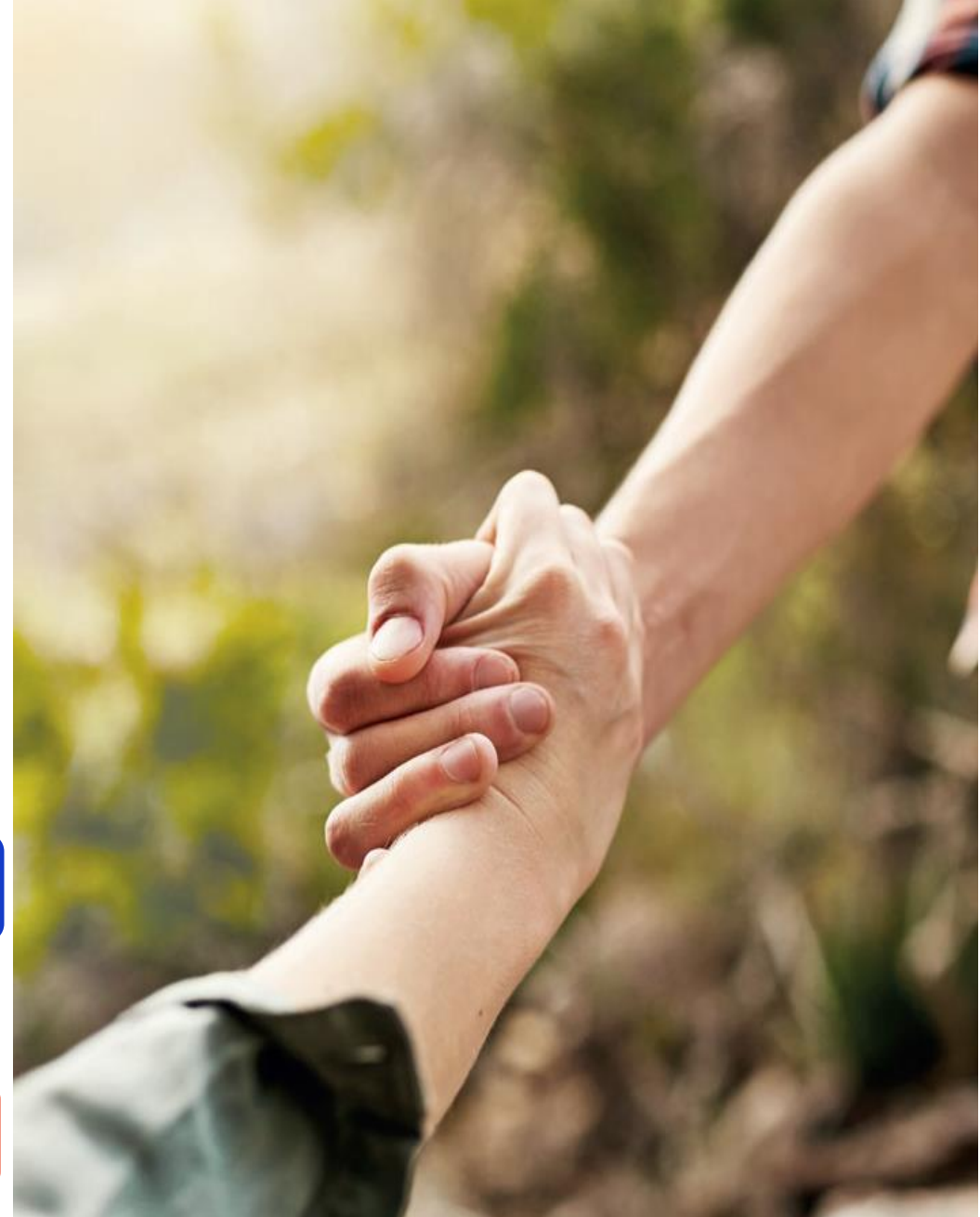
Caisse d'assurances sociales

Autorisations particulières

vérification au plan de secteur pour l'emplacement et déclaration d'activité à la commune

Assurances

incendie, RC professionnelle, PLC...



5. Le statut social de l'indépendant

QUI EST INDEPENDANT?

- Chef d'entreprise en personne physique
- Aidant
- Conjoint aidant/cohabitant légal
- Mandataire de société
- Associé/actionnaire actif
- Etudiant indépendant

5. Le statut social de l'indépendant

QUEL EST TON STATUT: PRINCIPAL OU COMPLEMENTAIRE?

La règle:

Complémentaire, lorsque l'activité est exercée simultanément à une activité professionnelle qui ouvre le droit à la pension légale dans un autre régime de sécurité sociale

Dans tous les autres cas: à titre principal

5. Le statut social de l'indépendant

COMPLEMENTAIRE

- Salarié min. ½ temps
- Fonctionnaire : 8 mois ou 200 jours
- Enseignant :
 - 5/10^e temps plein si pas nommé
 - 6/10^e temps plein si nommé
- Chômeur moyennant dérogation de l'ONEM

5. Le statut social de l'indépendant

QUELLES SONT TES OBLIGATIONS?

- Affiliation à une Caisse d'assurances sociales dès le premier jour de ton activité
- Paiement des cotisations sociales
- Devoir d'information
- Information auprès de sa mutuelle

5. Le statut social de l'indépendant

QUELS SONT TES DROITS?

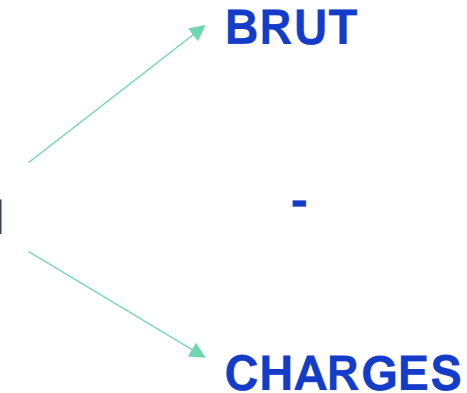


4. Le statut social de l'indépendant

CALCUL DES COTISATIONS SOCIALES

Les cotisations sociales représentent 20,5 % du revenu professionnel

	Activité principale	Activité complémentaire
Si 2021 correspond à la:	Cotisation minimale/trim (base de calcul: 14.042,57 €)	Cotisation minimale/trim (base de calcul: 1.553,58 €)
1 ^{ère} année civile complète	748,83 €	82,84 €



Quid du paiement ?

A payer chaque trimestre à la caisse d'assurances sociales.

Régularisation

Dès que la caisse d'assurances sociales est informée des revenus réellement gagnés (via le SPF Finances)



Cotiser sur un revenu présumé ou anticipation en fin d'année

4. Le statut social de l'indépendant

LA COTISATION ANNUELLE A CHARGE DES SOCIETES

- Les sociétés assujetties à l'impôt belge des sociétés ou à l'impôt des non résidents sont tenues au paiement d'une cotisation annuelle (347,5€ ou 852€)
- Affiliation à la caisse d'assurances sociales
- Possibilité d'exonération en début d'activité

Assurons **ENSEMBLE**

le succès de ton **PROJET**

Contacte un conseiller UCM pour
bénéficier d'un accompagnement
personnalisé

starter@ucm.be

078/15.01.58

UCM.be



MERCI de
ton **ATTENTION** .

Retrouve **UCM**
sur **INTERNET** et
sur les **RÉSEAUX SOCIAUX**

ucm

UCM.be

f

[Facebook.com/
ucm.groupe](https://Facebook.com/ucm.groupe)

in

[Linkedin.com/
company/ucm](https://Linkedin.com/company/ucm)

t

[Twitter.com/
ucm.mouvement](https://Twitter.com/ucm.mouvement)



**indépendants
& unis**



**indépendants
& unis**